

LE MONETIER LES BAINS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2016 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 14 octobre 2016

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI – Christophe MARTIN, adjoints
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD – Margot MERLE –
Aurélie BERNARD – Charlotte LANDRE – Aurélien VINCENT –
Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT – Patrick LESPINASSE

Procurations :

Catherine REBATEL à Roger GUGLIELMETTI
Carole CISSE à Margot MERLE

Secrétaire de séance : Edmond CADET

La séance est ouverte à 18 h 40, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Madame le Maire propose de retirer une délibération de l'ordre du jour car la commission de Délégation de Service Public n'a pas eu le temps de se réunir :

- Consigne à skis : avenant à la DSP

Approuvé à l'unanimité

Puis elle donne lecture des décisions qu'elle a prise au titre des délégations données par le Conseil Municipal, délibération n°21/2014 du 9 avril 2014, depuis 7 septembre 2016.

1°/ Délibération n°072/2016 - Site Patrimonial Remarquable

Le Conseil Municipal décide de lancer une étude d'opportunité pour la création d'un Site Patrimonial Remarquable au lieu d'une AVAP compte tenu des évolutions législatives, et de garder le bureau d'études FONSECA, initialement pressenti pour la réalisation de l'AVAP, au moyen d'un avenant au contrat, et de demander l'aide de l'Etat (DRAC) à hauteur de 60% du coût de l'étude.

Approuvé à l'unanimité

Madame le Maire confirme à Monsieur du Chaffaut qu'il s'agit uniquement d'engager l'étude préalable à la SPR et de solliciter la subvention correspondante auprès de la DRAC.

2°/ Délibération n°073/2016 – Aménagement hydroélectrique sur le torrent du Grand Tabuc : demande d'autorisation

Le Conseil Municipal autorise la société EDSB à préparer et déposer le dossier de demande d'autorisation pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le torrent du Grand Tabuc, puis à construire ladite centrale, après obtention de l'arrêté préfectoral.

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°074/2016 - Aménagements hydroélectriques sur le torrent du Petit Tabuc : demande d'autorisation

Le Conseil Municipal autorise la société EDSB à préparer et déposer le dossier de demande d'autorisation pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le torrent du Grand Tabuc, puis à construire ladite centrale, après obtention de l'arrêté préfectoral.

Approuvé à l'unanimité

Une question de la salle est formulée quant à la rentabilité du projet ainsi reconfiguré avec une pris d'eau moins haute. Monsieur BAS (EDSB) confirme que la modification du projet a permis une économie d'investissement réelle, sans toutefois obérer sa rentabilité.

4°/ Délibération n°075/2016 - Vente d'un immeuble

Le Conseil Municipal, suite aux diverses délibérations autorisant la vente de la parcelle AB224 à la société OASIS Promotion, et considérant l'évolution du marché immobilier et la volonté des deux parties de mener à bien le projet d'hôtel-restaurant, autorise la signature d'une promesse de vente, valable jusqu'au 31 mars 2017, pour un montant de 700 000 €.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)
Gilles du Chaffaut indique qu'il serait favorable à une vente au plus offrant. C.Martin répond que le souhait de la Commune est la construction d'un hôtel car il est synonyme d'une vie et d'une activité quasi permanente en centre bourg.

5°/ Délibération n°076/2016 - Convention SAF Hélicoptères : saison 2016/2017

Le Conseil Municipal approuve les tarifs du SAF, relatifs aux secours hélicoptérés, pour la saison 2016/2017, qui restent inchangés au prix de 55 €/la minute.

Approuvé à l'unanimité

6°/ Délibération n°077/2016 - SIVM – approbation des tarifs de ski de fond saison 2016/2017

Le Conseil Municipal entérine les tarifs du ski de fond arrêtés par le SIVM de Serre Chevalier pour la prochaine saison hivernale.

Approuvé à l'unanimité

7°/ Délibération n°078/2016 - SDIS 05 : convention disponibilité des agents

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention avec le Service Département d'Incendie et de Secours, qui permettra aux agents, pompiers volontaires, d'assurer les interventions durant leur temps de service.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°079/2016 - Les Grands Bains du Monétier : demande de prêt auprès du Crédit Agricole

Le Conseil Municipal accepte la proposition de prêt de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, dans le cadre des travaux engagés pour la reprise des désordres techniques de l'établissement Les Grands Bains du Monétier, pour un montant de 205 331.47 €.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

9°/ Délibération n°080/2016 - CALHAURA – méthode d’amortissement des subventions

Le Conseil Municipal retient la durée de 15 ans pour l’amortissement des subventions versées au titre de l’opération «façades-toitures».

Approuvé à l’unanimité

10°/ Délibération n°081/2016 - Vente des parcelles communales B1233 et B1234

Le Lauzet

Le Conseil Municipal, suite à la délibération prise en date du 18 juillet dernier fixant les modalités de la vente des parcelles communales B1233 et B1234, autorise ladite vente à Madame et Monsieur URVOY au prix de 210 004 €, jusqu’au 31 juillet 2017.

Approuvé à l’unanimité

11°/ Délibération n°082/2016 - Demande classement de la commune en «Station de Tourisme»

Le Conseil Municipal, afin de pouvoir bénéficier d’une meilleure visibilité auprès de nouveaux touristes potentiels, sollicite le classement de la commune en «Station de Tourisme», et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Approuvé à l’unanimité

QUESTIONS DIVERSES

°Les Grands Bains :

Monsieur Gilles du CHAFFAUT, suite à l’article paru dans la presse, demande des précisions sur les propos, surprenants, tenus au sujet de l’utilisation de l’eau de ville dans les bassins, ainsi que sur inapplication des conventions collectives.

Madame le Maire rappelle que l’eau chaude naturelle est la richesse du Monétier, et que c’est cette différence que viennent chercher les clients aux Grands Bains, aussi n’est-il pas question de faire passer les bassins en eau de ville, excepté peut-être le petit bassin d’activités (aquagym, aquabike...) pour des raisons de température. Cette hypothèse est actuellement toujours en réflexion.

Madame le Maire dresse ensuite un point sur les travaux, les futurs tarifs, et remercie l’implication des agents communaux.

La DGS répond ensuite à la question de la non application de la convention du thermalisme et indique qu’il s’agit d’une contrainte légale liée au statut de régie.

Aucune convention collective ne peut s’appliquer dans une régie municipale, seul le Code du Travail s’applique.

Les salariés des Grands Bains en sont informés depuis juin 2016 et une proposition de réflexion avec les délégués du personnel sur les avantages tirés de l’application de ladite convention, afin de, si cela s’avérait possible de les réintégrer dans le règlement intérieur ou dans les contrats de travail, a été faite dès l’annonce de la reprise en régie. A ce jour ces réflexions n’ont pas encore été menées, en raison des congés et de la formation des délégués du personnel durant la fermeture des travaux.

°Journée citoyenne

Monsieur du CHAFFAUT indique que cela a été une belle réussite et remercie tous les participants et les personnels des services techniques communaux.

°Site Patrimonial Remarquable :

L'association des Amis du Casset est réservée au sujet de cette démarche car elle ne veut pas de contraintes supplémentaires sur les constructions.

Madame le Maire indique qu'une réunion avec FONSECA et ALPICITE permettra de faire le point sur les avantages de ce classement.

L'association souhaite que soit pris en compte le coût des «demandes particulière» des ABF pour les résidents permanents aux faibles ressources.

Christophe Martin rappelle la volonté des divers conseils municipaux, soutenus par les habitants, pour conserver l'authenticité du village.

La séance est levée à 19 heures 45.